

# REGLEMENT DU CHAMPIONNAT A 8 FEMININ

SENIORS F – U 19 F – U 18 F – U 17 F (3 maximum) - 1 U 16 F surclassées

Le District du Puy de Dôme organise une compétition appelée « championnat départemental féminin à 8 ». Le championnat se dispute en une ou plusieurs poules selon la formule des matches aller et retour, **en 1 phase**, en fonction du nombre d'équipes engagées. **Pour la saison 2023-2024 : 2 poules seront constituées.** Une finale sera organisée entre les vainqueurs des poules pour attribuer le titre de champion de la saison.

Il est ouvert aux joueuses SENIORS F – U 19 F – U 18 F – U 17 F (3 maximum) et 1 U 16 F surclassées (Les licenciées U 16 F et U17 F peuvent pratiquer en Senior, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Médicale (article 73 des RG))

PREAMBULE IMPORTANT :

- Pour l'ensemble des lois du jeu non précisées dans ce document se référer aux lois du jeu à 11
- Pour le calendrier, système de l'épreuve, homologation, horaires, saisie des résultats, se référer au règlement du championnat à 11.

## LE NOMBRE DE JOEUSES

- + Nombre de joueuses : .....8 dont la gardienne de but
- + Nombre de joueuses minimum : ...7 par équipe
- + Remplaçantes : .....0 à 4 Soit 12 joueuses possibles sur la feuille de match (FMI)
- + Surclassement : .....3 joueuses U17 F et une joueuse U 16 F maxi par équipe
- + Les joueuses remplacées deviennent remplaçantes et peuvent à nouveau rentrer sur le terrain et ce pendant toute la durée de la rencontre.

## LES ARBITRES ET ARBITRES ASSISTANTS

Il n'y aura pas d'arbitres officiels désignés pour cette compétition.  
Le club recevant doit prévoir 2 dirigeants pouvant remplir les fonctions d'arbitre et arbitre assistant.  
Le club se déplaçant doit prévoir 1 dirigeant pouvant remplir les fonctions d'arbitre assistant.

## LA DUREE DES RENCONTRES

- + Temps de jeu : ..... 2 x 40 min (les prolongations sont interdites)
- + Mi-temps : ..... 1 période de 15 min maximum

## LE COUP D'ENVOI

Interdiction de marquer directement sur l'engagement.  
Distance des joueuses adverses : 6 mètres.

## LE COUP DE PIED DE BUT

Le ballon sera placé à une distance maximale de 9 mètres (de la ligne de but), à droite ou à gauche du point de réparation. Le ballon sera en jeu dès sa sortie de la surface de réparation.

## LE HORS-JEU

- ✚ Le hors-jeu est jugé à partir de la ligne médiane
- ✚ Le hors-jeu est jugé au départ du ballon
- ✚ Une joueuse est en position de hors-jeu si elle est plus près de la ligne de but adverse que le ballon et l'avant dernier joueuse « défenseur »
- ✚ Pas de hors-jeu sur une touche
- ✚ Pas de hors jeu sur une sortie de but

## LES FAUTES ET INCORRECTIONS

### Fautes spécifiques de la gardienne entraînant un coup franc indirect :

- **Prendre le ballon à la main sur une passe en retrait du pied d'une partenaire**  
*Seules les passes de la tête, de la poitrine ou de la cuisse sont autorisées*
- Dégager le ballon de volée ou de ½ volée  
Dans le cours du jeu, lorsque la gardienne est en possession du ballon, elle peut relancer long à la main ou après avoir posé le ballon au sol.  
Les dégagements de volée et ½ volée sont interdits.  
De même il est interdit de faire rebondir le ballon devant soi avant de reprendre de volée ou de ½ volée
- Reprendre le ballon à la main après l'avoir lâché, sans qu'il ait été touché par une autre joueuse
- Prendre le ballon à la main sur une rentrée de touche d'une partenaire.

### Attitude de l'arbitre devant un coup franc indirect :

- ↳ L'arbitre lève la main à la verticale jusqu'à ce que le ballon soit joué et touché par une seconde joueuse ou soit sorti des limites du terrain.

## LES COUPS FRANCS

Distance des joueurs adverse : .....6 mètres

## FEUILLE DE MATCH

Il sera fait usage de la FMI